

Le Moutet

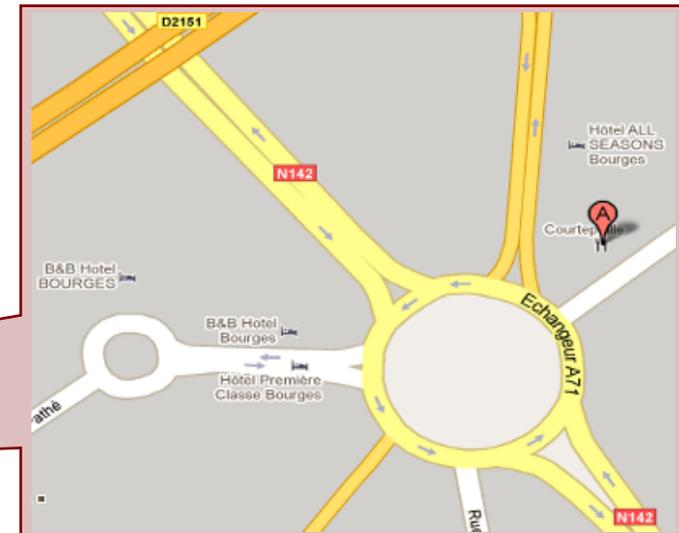
Mairie de Bourges
11 rue Jacques Rimbault
CS 50003
18020 BOURGES Cedex



BOURGES

Service Réglementation et Affaires Commerciales
Secteur locations de salles
02 48 57 83 39
02 48 67 58 11
02 48 57 68 37
locsalle@ville-bourges.fr





Rue Joseph Aristide Auxenfans – 18000 Bourges

Sortie A71

Coordonnées GPS : Latitude 47.0475278 / Longitude 2.3476115

Les locaux sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.
La salle est clôturée et le portail ferme à clé.
La salle est certifiée Haute Qualité Environnementale.



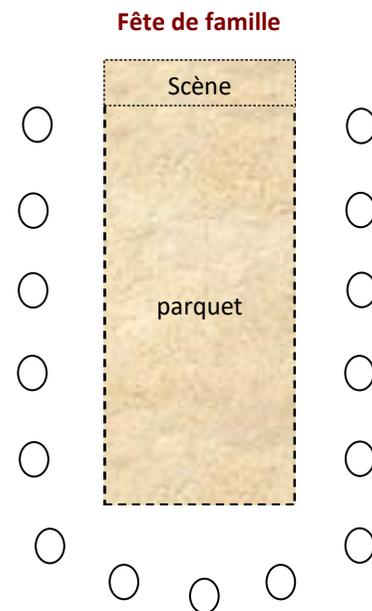
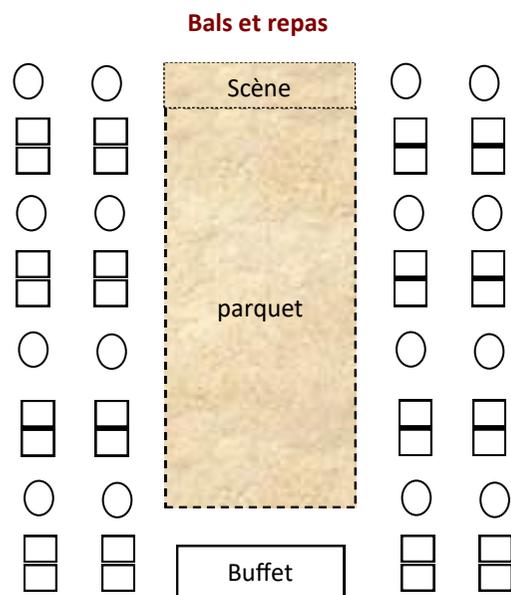
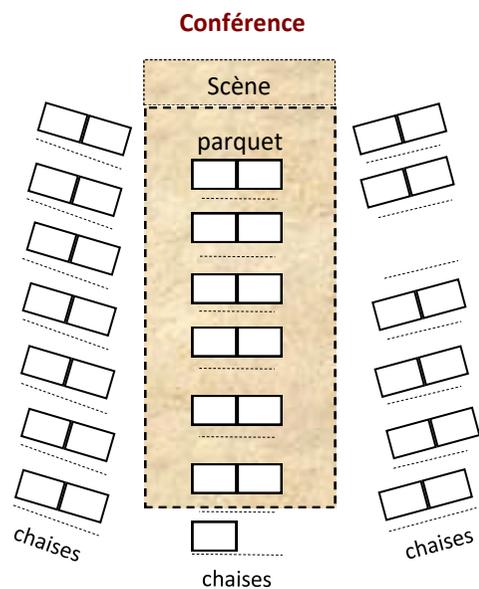
L'aire de jeux est accessible aux enfants de 2 à 12 ans.

L'utilisateur doit assurer la surveillance des enfants sur l'aire de jeux.

La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident.



De grandes baies vitrées coulissantes donnent accès à une terrasse couverte.



De multiples configurations ...

Équipée pour accueillir **maximum 200 convives à table**, ou **300 personnes debout**, la salle du Moutet dispose d'un mobilier de couleur hêtre :

- 200 chaises
- 20 tables pliantes rectangulaires (180 cm x 80 cm)
- 20 tables rondes Ø 180 cm (8/10 personnes)
- 20 tables rondes Ø 160 cm (6/8 personnes)
- 15 tables pliantes conférences 180 cm x 80 cm
- 10 claustras



Les types de manifestations autorisées

- Repas chauds, fête de famille,
- Buffets froids, vins d'honneur,
- Bals, soirées de gala,
- Réunions, congrès, forums,
- Conférences, stages,
- Kermesses, lotos,
- Arbres de Noël,
- Expositions,
- Bourses aux vêtements, aux jouets,
- Chorales,
- Activités de loisirs (jeux de société, de cartes...)



Etat des lieux et nettoyage du site

- Un état des lieux contradictoire et détaillé est établi au début et à l'issue de la réservation.
- L'horaire de remise des clés commence au plus tôt à **8h**.
- L'état des lieux de sortie doit être terminé au plus tard à **23h**.
- La salle, les abords, la cuisine et les sanitaires doivent être rangés, nettoyés et débarrassés de tous débris au moment de l'état des lieux de sortie.
- Le parquet est à balayer, une serpillière légèrement humide peut être passée.
- En cas de restitution du site dans un état de propreté non conforme (salle, abords, cuisine et sanitaires), une facture sera libellée au nom de l'utilisateur.
- L'utilisateur doit fournir les produits de nettoyage.



Espace scénique

Accessible aux personnes à mobilité réduite

- Hauteur : 42 cm – Largeur : 6 m – Profondeur : 7 m
- Pré-équipée de prises pour le raccordement d'une sonorisation + 6 haut-parleurs dans la salle.
- Eclairage par une rampe de spots orientables







Un office traiteur de 24 m² (location en supplément)

Cuisine équipée de matériels semi-professionnels

Accès direct pour le traiteur - 1 zone « propre » / 1 zone « sale »

- 1 four de cuisson et de réchauffe
- 4 plaques électriques de réchauffe (aucune cuisson possible)
- 1 lave-vaisselle
- 1 réfrigérateur 650 litres
- 1 plonge
- 1 vestiaire « traiteur » + sanitaires
- Aucune vaisselle n'est mise à disposition



Quelques informations utiles

Chauffage / Ventilation: Ventilation réversible été / hiver
– air chaud / froid

Hauteur sous plafond : 10 mètres

Surface : Salle 284 m² / hall d'entrée 76 m² / office 24 m²

Éclairage :

- Spot central et éclairage latéral réglable
- Eclairage de sécurité au plafond (qui ne peuvent pas s'éteindre)

Vestiaires : 100 cintres

Sanitaires :

- 3 sanitaires hommes dont 1 PMR et 3 urinoirs
- 4 sanitaires femmes dont 1 PMR
- Sèche-mains
- lavabos

Parking : 130 emplacements

Déchets (tri sélectif) :

- 1 benne à verre située sur le parking
- containers « jaune » pour le carton, plastique, etc
- containers « vert » pour tous les autres déchets



Quelques consignes de sécurité

Notre objectif, sécuriser votre évènement.

Pour que votre manifestation se déroule le plus en sécurité possible, il convient de vous assurer de ces quelques règles :

- La capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée,
- Les issues de secours doivent rester dégagées ainsi que l'accès aux extincteurs,
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des salles municipales, de même de consommer des produits stupéfiants sur le site,
- Il est interdit d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.) sur le site (intérieur et extérieur de la salle),
- Il est interdit d'ajouter du matériel électrique sans consultation préalable du Secteur locations de salles.

Quelques interdictions

- Il est interdit d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site,
- Il est interdit de sortir le mobilier (tables, chaises...),
- Les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens guides pour les personnes malvoyantes qui sont, quant à eux, autorisés à accéder à toutes les salles

Rappel des numéros

Astreinte SNG	06 13 27 04 95
Astreinte de la Mairie	02 48 57 80 00
Pompiers	18
SAMU	15
Police	17
N° de secours européen	112
Centre Antipoison d'Angers	02 41 28 21 21